Image not found or type unknown

Transport des enfants au domicile du pere

Par **nini62**, le **15/05/2014** à **22:39**

bonjour je suis séparer du pere de mes enfants ,mon ex n'accepte pas que je me suis remise avec mon compagnon (je les quitter pour violence conjugale)depuis 2012 j'ai porter plainte contre lui pour menace de mort a mon encontre et celui de mon compagnon mes enfant ont etait placer, le 22 mai il y aura une main lever devant le juge ma question est : existe til un organisme qui puissent aller chercher mes enfant a mon domicile et lui deposer mes enfant lors de ses droit de visite et que l'organisme me ramene mes enfant au domicile car si ses mon compagnon quil les ramene il sera en danger moi aussi et mon ex n'hesitera pas a frapper meme en presence de mes enfant merci d'etudier ma question c'est important pour moi de savoir merci de votre reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés